

RÉPONSE MUNICIPALE N° 4/2024

le 20 mars 2024

Réponse à l'interpellation de Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts – Une maison de la Sécurité, à TOUT prix ?

10.03.02-2402-Reponse-04-Interpellation-Pasche-et-consorts-ASR-maison-securite.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond ci-dessous à l'interpellation de Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts intitulée « Une maison de la Sécurité, à TOUT prix ? » déposée lors de la séance du Conseil communal du 7 février.

L'interpellatrice et ses cosignataires rappellent en préambule que le Conseil intercommunal de l'Association sécurité Riviera (ASR) a adopté lors de sa séance du 21 septembre 2023 un préavis octroyant au Comité directeur un crédit d'investissement de Fr. 952'000.- pour la réalisation d'un plan d'affectation et du concours d'architecture relatif à une Maison de la sécurité publique à édifier au lieu-dit La Saussaz sur la commune de Montreux.

A ce titre, on rappellera que la compétence pour la réalisation de ce projet relève de la commune territoriale s'agissant de l'adoption du plan d'affectation et de l'ASR pour la conduite et le financement du projet.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Quelle est la teneur des engagements déjà pris par notre commune concernant ce projet de construction ?

Réponse : La Municipalité n'a pris aucun engagement à ce jour concernant ce projet.

Quelles sont les exigences et conditions que notre commune posera pour participer au financement de cette maison de la sécurité ?

Réponse : La Municipalité est évidemment favorable à ce que les services de sécurité intercommunaux puissent accomplir leur mission avec le meilleur ratio possible entre la qualité des prestations dues à la population et le coût à charge des contribuables. Cela étant dit, la commune de La Tour-de-Peilz est membre de l'ASR et, à ce titre, liée par les décisions du Conseil intercommunal.



Quel impact financier aurait la participation financière de notre commune sur ses finances et son plan d'investissement si la construction d'une maison de la Sécurité à 50-70 Mios se réalisait ?

Réponse : A ce jour, aucun chiffre n'a été articulé par l'ASR, car le programme de la Maison de la sécurité publique doit encore être consolidé et optimisé, notamment en fonction des besoins des partenaires cantonaux. Afin de développer ce projet de manière participative et transparente, le Comité de direction a décidé de mettre sur pied une Commission consultative qui a été constituée le 5 mars dernier.

On peut cependant relever que, selon la clé de répartition actuelle, la commune de La Tour-de-Peilz contribue au budget de l'association à raison de 16,35 %.

Pour réaliser la Maison de la sécurité, l'ASR devra modifier ses statuts et adapter son plafond des emprunts d'investissement, aujourd'hui fixé à Fr. 10'000'000.-.

S'agissant de notre commune et à partir de 2027, l'ensemble des communes vaudoises aura adopté le nouveau plan comptable MCH2. Or, celui-ci prévoit une annexe obligatoire aux comptes qui contient le tableau des associations de communes. Le montant de la dette nette ou de la fortune nette devra y être mentionné. Pour que les communes doivent rembourser les dettes des associations, il faut leur dissolution. Et dans le cas de l'ASR, il y aura un bâtiment à l'actif et une dette au passif; si l'amortissement de la dette suit l'amortissement comptable, il n'y a pas de dette. Et même en cas de dissolution, la vente du bien couvrira tout ou partie de la dette.

En d'autres termes, le plafond d'endettement de la commune ne sera pas affecté par cette opération.

Quelle économie de loyers l'ASR pourrait-elle réaliser si cette maison de la Sécurité voyait le jour ?

Réponse : Pour l'heure, la Municipalité ne détient pas cette information. Cet élément sera vraisemblablement évalué dans le cadre du développement du projet. Il y a néanmoins lieu d'être conscient qu'une majorité des bâtiments occupés par l'ASR sont vétustes, plus de 50 à 60 ans d'exploitation. De plus, ils ne répondent plus aux normes en vigueur.

Au vu des votations qui auront lieu sur le futur emplacement de la Maison de Sécurité, les Municipalités sont-elles déjà en train de discuter d'autres alternatives ?

Réponse : Ces discussions ont lieu au sein du Comité de direction et la Municipalité de La Tour-de-Peilz, en tant que telle, n'y est pas partie prenante. Toutefois, l'ASR demeure ouverte à une alternative et explore toute autre possibilité au sein de la Riviera pour autant qu'elle permette de garantir la cohérence et l'efficacité du dispositif régional.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
La syndique :  Le secrétaire : 

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 4 mars 2024



Une maison de la Sécurité, à T O U T prix?

Geneviève Pasche (Vert.e), Piero Negro et André Gruaz (PSDG), Jérôme Bonvin (LCIVL), Johnny Holzeisen (LTDPL), Héraclès Dellas (UDC)

A Montreux , l'emplacement de la future maison de la Sécurité est toujours en discussion alors qu'un préavis (4/2023) demandant un crédit de CHF 952'000¹, dont CHF 592'600 pour un concours d'architecture et CHF 359'000 pour la réalisation d'un plan d'affectation a déjà été voté par le conseil intercommunal de l'ASR. Pour couvrir les frais de ce préavis, l'ASR devra procéder à un emprunt sur 10 ans. N'est-ce pas mettre le char avant les bœufs ?

Si le regroupement des services (ASR, Police Riviera, Ambulance, SDIS, Protection civile, Services généraux, Ministère public et police cantonale) tout en conservant des services décentralisés a été admis par le comité de direction de l'ASR en 2018 et par les Municipalités de la Riviera en 2019², le financement de la maison de Sécurité n'est pas acquis. A notre connaissance, aucun plan de financement n'a été élaboré et aucune clé de répartition entre les différents acteurs n'a été établie.

Un crédit de 50-70 Mios, selon les sources, a été articulé pour réaliser ce projet de maison de la Sécurité. Au vu de l'emprunt engagé pour le préavis sus-cité, l'ASR ne pourra à elle seule assumer le financement de la maison de sécurité. L'ECA s'est dite prête à participer pour la part qui concerne le seul SDIS. Quant au Conseil d'Etat, s'il a manifesté un intérêt de principe, il ne participera pas au financement de ce projet qu'il ne pilote pas. Tout au plus pourrait-il, une fois la construction réalisée, louer une partie des locaux, par exemple pour un poste de gendarmerie (police cantonale).

De ce fait, ce sont les communes qui devront passer à la caisse. Certaines communes comme Montreux attend d'ailleurs un plan de répartition des frais de construction avant de prendre une décision définitive. Quant à La Tour-de-Peilz, elle ne fait nulle part mention, dans son plan d'investissement, d'une dépense pour la construction de cette maison.

Cette dépense à venir doit, pour maintenir une gestion saine des finances communales, devrait être évaluée avec soin c'est pourquoi je demande à la Municipalité de donner des réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la teneur des engagements déjà pris par notre commune concernant ce projet de construction ?
- Quelles sont les exigences et conditions que notre commune poseront pour participer au financement de cette maison de la sécurité ?

¹https://www.securite-riviera.ch/getmedia/09b70674-3fe2-4319-877f-73c8f127485a/06_2023_mspr_plan_affectation_concours_architecture_cd_04_05_23_lie.pdf

²Etude de faisabilité, rapport sectoriel, volet urbanisme, p. 4 : https://www.securite-riviera.ch/getattachment/c50226fc-7f90-401f-8926-d99ae8bd1483/220609_ASR_Etude_faisabilite_rapport_sectoriel_volet2-annexes.pdf?lang=fr-CH

Février 2024

- Quel impact financier aurait la participation financière de notre commune sur ses finances et son plan d'investissement si la construction d'une maison de la Sécurité à 50-70 Mios se réalisait ?
- Quelle économie de loyers l'ASR pourrait-elle réaliser si cette maison de la Sécurité voyait le jour ?
- Au vu des votations qui auront lieu sur le futur emplacement de la Maison de Sécurité, les Municipalités sont-elles déjà en train de discuter d'autres alternatives ?

D'avance, nous remercions la Municipalité de répondre par écrit à nos questions.